

## Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres  
du Mouvement pour la Défense de Lausanne  
Journal n° 45 octobre-décembre 2006

45

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne  
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch  
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



La friche de Malley, état novembre 2006. Idéale pour des infrastructures sportives.

## Infrastructures sportives ? - Ouvrons le bon débat

*Construire une infrastructure sportive aux Prés-de-Vidy, regroupant un stade de football, une piscine olympique, un centre commercial; raser le stade olympique et déplacer les équipements sportifs des hauts de la Ville; agrandir le stade de Coubertin pour l'accueil d'Athletissima; construire des milliers de logements à la Blécherette; relier cette périphérie au centre par un funiculaire en tunnel – voilà le (trop?) copieux menu proposé cet automne aux Lausannois. Des projets d'une telle envergure posent une série de problèmes d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transport, d'environnement, de sauvegarde du patrimoine, de planification à long terme, de priorités des investissements des finances publiques.*

### Quel avenir pour le sud-ouest de Lausanne ?

La question préalable au projet d'implantation aux Prés-de-Vidy est celui de l'affectation souhaitable des terrains du sud-ouest. Aujourd'hui, cette zone de la ville est traversée par une autoroute, elle accueille la station d'épuration, il y a le quartier de villas des Sablons, des jardins familiaux, le quartier de la Bourdonnette et un complexe de bureaux. A première vue, on pourrait penser que la qualité de ces terrains est mineure. Si en revanche on tient compte de deux réalisations majeures qui sont à l'étude, à savoir la transformation de l'autoroute en un boulevard urbain (objectif de Quartiers 21) et la rénovation totale de la station d'épuration en vue de sa mise aux normes les plus récentes et le confinement des installations dans des

volumes fermés pour neutraliser les odeurs, alors on se rend compte que ces lieux prendront à terme une nouvelle valeur. Ces deux interventions, qui s'imposent de toute manière, métamorphoseront ces terrains en une zone stratégique en terme de qualité résidentielle, avec la proximité d'axes de transports (métro et trolleybus), des Hautes Ecoles et avec le voisinage du lac et de ses espaces de verdure.

### Le problème des transports individuels

L'ouest de l'agglomération lausannoise connaît un volume de trafic automobile qui s'accroît d'année en année, sans



Prés-de-Vidy, au sud de la route de Chavannes.

qu'un fléchissement ne soit perceptible. En terme de qualité de l'air, le secteur Lausanne-Morges, peut être qualifié de préoccupant. L'urbanisation du secteur du sud-ouest doit donc être subordonnée à un assainissement, qui ne saurait être autre chose qu'une diminution forte du trafic individuel. Or en prévoyant d'associer un grand centre commercial aux infrastructures sportives, la génération de trafic supplémentaire sera très importante et accroîtra gravement les nuisances déjà excessives. La première priorité, avant de songer à l'extension urbaine du sud-ouest, est la maîtrise du trafic et du respect des normes de bruit et d'hygiène de l'air. De plus, l'ère des grands centres commerciaux périphériques est surannée; il faut lui substituer le commerce de proximité qui est un élément essentiel de l'habitat écologique et du développement durable.

### **Le patrimoine et sa réhabilitation**

Le stade olympique de la Pontaise a été construit au début des années cinquante. La couverture des tribunes, consistant en une dalle en porte-à-faux d'une portée de 18 mètres et d'une épaisseur d'à peine 8 cm, est une véritable prouesse technique. Si ce stade était mal situé, ou dans un état de ruine, ou qu'il n'avait plus d'usage, une démolition pourrait certes être envisagée. Mais aucune des ces situations n'est vérifiée. Démolir pour démolir est un geste inadéquat, coûteux; c'est un gaspillage de ressources, financières et matérielles, c'est un acte contraire au développement durable. D'autant plus qu'il a été adapté il y a quelques années spécialement pour accueillir les meetings d'athlétisme qui avaient alors lieu au Stade de Coubertin. Pourquoi détruire cet aménagement régulièrement entretenu et d'une qualité architecturale remarquable (note \*3\* au recensement)? Il possède par ailleurs encore un grand potentiel d'adaptation à l'évolution des besoins. Rappelons finalement que le projet d'une rénovation devisée à 30 millions a été refusé par le Conseil communal il y a quelques années à peine. Il s'agissait alors du rejet d'un investissement excessif et non pas l'invitation à dépenser le quadruple pour un nouveau stade.

### **Où installer une piscine olympique?**

Une piscine couverte avec un bassin de 50 mètres est sans doute une infrastructure souhaitable pour la région lausannoise. Celle-ci doit cependant être une réalisation financée conjointement par les communes de la région. Une telle collaboration intercommunale est une nécessité, non seulement pour ce projet, mais aussi pour bien d'autres objets, relatifs en particulier à l'urbanisme et aux transports. Ce préalable étant acquis, une implantation sur le territoire lausannois n'est plus impérative. A l'instar de la patinoire, la piscine pourrait trouver place à Malley, qui est un espace bien mieux adapté à cette fonction que les Prés-de-Vidy, ou à Renens, où les CFF souhaitent également mettre en valeur certaines de leurs friches. En terme d'affectation du sol, ces anciennes zones industrielles, idéalement situées, bien desservies par plusieurs axes de transport, sont les endroits

rêvés pour accueillir de telles infrastructures plutôt que du logement, au contraire du sud-ouest lausannois.

### **L'urbanisation du secteur de la Pontaise et de la Blécherette**

A la Blécherette, il est encore prévu de transférer divers terrains de sport plus au nord. Ces déplacements, au dire des habitants, ne sont pas les bienvenus. En effet, la mixité logements et terrains de football offre aujourd'hui des dégagements, améliore la lumière naturelle des appartements et permet de diminuer les effets négatifs d'une excessive promiscuité. La mixité des fonctions (compatibles) est de loin préférable à une mono-affectation territoriale. Sans oublier que ces transferts ont eux aussi un coût non négligeable. Quartiers 21 prévoyait la construction de 3'000 logements. Pourquoi en planifier soudainement plus de 5'000? Il y a encore un paradoxe à relever: on envisage de construire des milliers de logements au nord de la ville et on place le centre commercial au sud.

### **Exit le funiculaire, place au métro**

Desservir les quartiers nord avec des transports en commun plus performants est une excellente idée. Mais il semble que le bon sens plaide plutôt en faveur d'une extension du métro m2. En effet, depuis la station du Flon, un embranchement pourrait desservir Beaulieu et la Blécherette. Le réseau prendrait la forme d'un Y. Les quartiers du nord et le centre de congrès, d'expositions et de spectacles de Beaulieu seraient ainsi reliés directement avec la gare et le lac, sans nécessiter de transbordement. Même si cette variante était plus onéreuse qu'un funiculaire, sa plus grande cohérence, sa meilleure efficacité et son confort supérieur plaident à l'évidence en sa faveur.

### **Aspects financiers**

Même si une partie du projet est soi-disant auto-financée (par le centre commercial, la vente de terrains ou des droits de superficie), il n'y a rien de gratuit. En fait la facture dans son entier sera assumée par les locataires des nouveaux logements, les clients du centre commercial et les contribuables. La part à la charge des finances publiques reste très lourde. Son



Le stade olympique, état novembre 2006.

poids est d'autant plus sensible que l'argent ainsi investi empêchera des réalisations plus urgentes dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie.

### Quartiers 21 oublié?

Le programme d'action de Quartiers 21 avait obtenu un consensus quant à la nécessité d'associer « la population lors de projets d'aménagement ou de construction et de consulter les habitants avant la validation du cahier des charges de projets d'aménagement d'intérêt public ». Cette manière de

procéder, convenue il y a un an, semble avoir été totalement oubliée dans le cas présent.

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne plaide en faveur d'un débat ouvert, serein, en-dehors de toute précipitation, d'une large consultation des citoyens où leurs arguments puissent être entendus et pris en compte. Les enjeux nous paraissent importants; aussi est-il primordial qu'à l'instar de la démarche de Quartiers 21, seules les idées qui obtiennent un large consensus soient réalisées.

## Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP)

*Le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'implique régulièrement dans les questions liées aux transports. Pour accroître l'impact de notre action, le comité a pris la décision d'oeuvrer dans ce domaine de concert avec l'association CITRAP Vaud, qui se présente brièvement dans les lignes qui suivent. Vous trouverez, jointe à cette édition de Patrimoine lausannois, une formule d'adhésion que nous recommandons à votre attention.*

La mobilité et les transports publics sont l'une des préoccupations majeures du grand public. C'est en 1974 qu'a été créée la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP) comme porte-parole des usagers. Forte de plus de 2000 membres au niveau national, la CITRAP

compte deux sections en Suisse romande, Genève et Vaud. La section CITRAP VAUD s'intéresse aux métros lausannois, aux parkings d'échange (édition du guide du Pendulaire fûté), aux horaires régionaux des transports publics (édition d'un horaire de poche pour Saint-Sulpice), à la liaison par tramway est-ouest à travers Lausanne, à la mise sur pied d'un bus pyjama sur la Riviera, aux communautés tarifaires et à une éventuelle fusion des compagnies ferroviaires vaudoises. On peut atteindre la CITRAP, section vaudoise, par téléphone (079 405 57 06), par fax (021 691 77 86), par email ([secretariat@citrap-vaud.ch](mailto:secretariat@citrap-vaud.ch)) ou par correspondance (CITRAP VAUD, case postale 73, 1000 Lausanne 21); un site web est visible à l'adresse [www.citrap-vaud.ch](http://www.citrap-vaud.ch).

## Beau-Séjour: une leçon pour Villamont

*L'hôtel de ville de Beau-Séjour aura bientôt vécu. L'administration communale déménagera prochainement dans de nouveaux locaux à la vallée du Flon. Le bâtiment actuel de Beau-Séjour sera démoli. Avant de mourir, il nous donne cependant une importante leçon d'architecture.*

En examinant l'aspect extérieur de ce bâtiment, on a l'impression qu'il n'est qu'un sous-produit des années de surchauffe et d'être mal intégré dans le quartier. Son aspect actuel n'est cependant pas son état d'origine, mais le résultat d'une « modernisation » remontant à 1964. Le volume originel a été édifié en 1905 sur les plans de l'architecte Louis Bezencenet, architecte lausannois fort remarquable; il est l'auteur, entre autres, de l'Ecole de chimie, de la poste de St. François, du square Georgette, des bâtiments d'habitation rue du Midi 1-9. Lors de la transformation de 1964, toutes les particularités architecturales extérieures anciennes ont été brutalement éliminées au profit du style en vogue dans les années 60. L'intérieur conserve en revanche, ça et là, des éléments anciens: des planchers, des staffs, des boiseries.



Hôtel de ville de Beau-Séjour. Etat novembre 2006.

### La leçon du mourant

Si notre association ne s'oppose pas à la démolition, elle souhaite cependant faire de l'histoire de ce bâtiment un cas d'école. La démolition se justifie aujourd'hui sous le prétexte de la disparition de la substance architecturale d'origine. Or cette

disparition a été un acte délibéré inhérent à l'assainissement des années soixante. Marquer l'intervention de l'époque était un must. C'est un procédé qui est hélas aujourd'hui encore trop souvent de mise. « Moderniser » un bâtiment, le mettre « au goût du jour » est souvent la signature à terme de son arrêt de mort. La véritable sauvegarde passe au contraire par une réhabilitation respectueuse de l'architecture d'origine, qui n'empêche cependant pas des adaptations mesurées et bien conçues à des besoins nouveaux ou en évolution.



Collège de Villamont, projet d'extension au sud.

## Le collège de Villamont

Le collège de Villamont, coïncidence fortuite, est aussi une réalisation de L. Bezencenet associé à A. Girardet et date de 1888. Il a reçu une note \*2\* au recensement architectural qui signale un bâtiment d'exception. Cet édifice répond à un concept de monumentalité. Au sud, il est structuré en cinq parties: un avant-corps principal, flanqué de deux éléments en retrait auxquels sont accolés deux ailes qui s'avancent. La composition du plan s'articule de part et d'autre d'un axe de symétrie fort. Celui-ci est renforcé par les deux corps pavillonnaires secondaires bas (à l'ouest salle de gymnastique, à l'est salle de musique) qui enserrant le préau. Au nord, une sorte de cour d'honneur confère un heureux et élégant dégagement, qui renforce la monumentalité.



L'hôtel Beau-Séjour 8, face sud, du temps de sa splendeur (état avant 1942).

## Sauvons Villamont pendant qu'il est temps

Le projet de modernisation élaboré et déjà mis à l'enquête prévoit, en partie nord, le remplissage des vides entre l'entrée et le corps des classes. Cette intervention nie le concept originel du bâtiment et détruit la composition volumétrique de cette façade. Le peu de volume ainsi gagné semble excessivement faible en regard de la dégradation que subit la substance historique et architecturale originelle. Les extensions au sud sont encore plus fortement inadaptées. Un hideux volume en porte-à-faux remplacerait l'annexe basse côté rue. Par son axe différent de celui de l'avant-corps devant lequel il se place, il nie le bâtiment principal. La proximité de son angle nord, écrase littéralement et sans ménagement l'aile existante. Les transformations prévues sont hors d'échelle et hors contexte. Elles seraient un grave préjudice porté à la substance historique et architecturale existante. Elle signerait, comme pour Beau-Séjour, l'arrêt de mort à terme de ce collège.



Collège de Villamont, façade nord. Etat novembre 2006.

## Gare 39

La pétition demandant la sauvegarde du bâtiment Isoz de l'avenue de la Gare 39 a connu un franc succès. Ce sont 1'061 signatures qui ont pu être déposées entre les mains du Président du Conseil communal, M. Jean-Luc Chollet.

Une visite du bâtiment sous la conduite de l'architecte du groupe Edipresse nous a permis de confirmer les grandes potentialités des généreux volumes de cet édifice et de sa grande valeur.

Nous remercions tous les signataires et toutes les personnes qui se sont engagées dans la collecte des signatures et ont ainsi contribué à la manifestation tangible de l'attachement populaire large à ce joyau du patrimoine.